

Règlement de l'actualité des lycéens - programme DISPO

Dans le cadre de son programme DISPO – Dynamiques de l'Innovation Sociale et Politique - Sciences Po Toulouse propose aux élèves de 2^{nde} engagés dans ce programme de participer à **une journée de présentation de travaux liés à l'actualité**. La préparation de cet exercice mobilise au sein des lycées partenaires un groupe d'élèves encadrés par un enseignant et des étudiants tuteurs.

L'objectif, outre le travail méthodologique mené, sera de faciliter des rencontres entre élèves de milieux défavorisés et étudiants d'une grande école, de sensibiliser ces élèves aux exigences de l'enseignement supérieur à travers l'exercice écrit et oral qu'ils auront à réaliser et de s'approprier les codes nécessaires à la poursuite de leurs études.

Article 1. Définition

Le thème de la journée est donné après consultation des professeurs référents par l'IEP en début d'année, aux professeurs référents.

Il s'agit de présenter une production de type journalistique, sur le thème proposé, en liaison avec l'actualité, qu'elle soit économique, sociale, politique, culturelle et quelle que soit l'échelle retenue, locale, régionale, nationale...

Celle-ci doit cependant permettre aux élèves de recueillir informations et/ou témoignages dans leur environnement de proximité.

Article 2. Mise en œuvre

Les travaux de préparation et de réalisation de la production sont mis en œuvre par le professeur référent ou un membre de l'équipe pédagogique, avec le groupe d'élève, entre les mois de janvier et mai de chaque année, **pour un temps total équivalent à 24h** (cf. Convention de partenariat).

Les ateliers de préparation doivent permettre de travailler des compétences comme :

- Lecture et sélection de l'information (revue de presse préalable sur le thème par ex.)
- Traitement et analyse
- Capacité de synthèse
- Présentation orale

Article 3. Formats des productions

La production finale peut adopter **l'un des formats suivants** :

- un support écrit sur le modèle d'un « cahier spécial » de 4 pages format A4. **Le support doit faire 4 pages c'est-à-dire 2 feuilles recto-verso**. Le format du papier est indifférent, néanmoins le « support original » doit pouvoir être transporté sur le lieu du concours.
- un support d'une autre nature : son, audio-visuel, blog... (séquence audio **ou** vidéo **ne pouvant excéder 5 minutes**).

Tous les supports doivent comporter :

- un titre
- le nom du lycée
- les noms des élèves participants

Tous les supports doivent être constitués d'**articles de natures différentes (interview, éditorial, encadré, article « de fond »)** et d'**illustrations au choix des équipes**.

Quel que soit le support choisi, **le travail doit être réalisé par les élèves** : écriture des articles s'il s'agit d'un support écrit ; réalisation des images et des sons pour les supports audio-visuels ; construction des pages web, site ou blog pour les supports internet. Les élèves sont aidés et accompagnés dans la production du contenu (recherche et mise en forme) par leur(s) enseignant(s) ainsi que par les étudiants tuteurs. Ces derniers ne peuvent se substituer au professeur chargé d'organiser le travail de réalisation du support.

Les contenus peuvent comporter des citations (ouvrages, médias ...) **qui doivent être systématiquement référencées**. La copie ou l'insertion intégrale d'articles ou d'interview issus de la presse ou d'Internet ou élaborés par d'autres auteurs est à proscrire.

Article 4. Remise des productions

Les productions sont remises **uniquement par voie électronique** à l'équipe DISPO, à la date et à l'adresse mail précisé par cette dernière. Les supports audio-visuels **peuvent être envoyés sur clé USB par courrier postal**. Dans ce cas, ils doivent l'être dans les mêmes délais que les autres supports.

Chaque jour de retard entraîne une perte de 2 points dans l'évaluation finale.

Au bout de 5 jours de retard, l'équipe est disqualifiée.

Les supports « **4 pages** » sont remis sous **format PDF**

Les supports **audio sont remis au format mp3 (pas de format wma)**

Les supports **vidéo sont remis au format .avi ou .mpeg** Le format « HD » est à proscrire

Les adresses complètes des supports web sont transmises par mail (**tout interface de type ENT ou nécessitant un login et mot de passe doivent être évités**)

Dans le cas où « l'original » d'une production écrite diffère de sa version électronique, il doit être apporté sur place le jour du concours.

Article 5. Modalité de la présentation orale

Lors de la journée d'actualité, chaque groupe d'élève présente le travail réalisé. La présentation orale ne peut excéder **10 minutes**.

La forme de la présentation est laissée au libre choix des élèves et de leurs enseignants.

La production écrite de type « 4 pages » pourra être présentée sous forme de diaporama. Le travail vidéo ou son pourra être diffusé pendant la présentation. Les élèves disposeront d'une connexion internet pour présenter leur blog / site web.

Aucun document réalisé sous Mac ne pourra être utilisé. L'Hôtel de Région Midi-Pyrénées est uniquement équipé de PC.

Les formats autorisés sont les suivants : .pdf - .mp3 - .avi ou .mpeg - word - .ppt (pas de .odp - .wma - .pptx)

Article 6. Critère d'évaluation et barème

Les travaux sont notés sur 20 points

L'évaluation du support (12 pts) tiendra compte des points suivants :

- Pertinence du sujet dans sa relation avec l'actualité récente **(2pts)**
- Réalisation formelle (qualité d'écriture, de réalisation, mode de mise en page ou en image ...) **(4 pts)**

- Variété dans le traitement du sujet : nature des articles ou des séquences, variété des sources, écriture. L'attention sera notamment apportée au caractère propre de la production réalisée par les élèves (enquête, vidéo, démarche d'investigation...) **(6 pts)**

L'évaluation de la présentation orale (8 pts) tiendra compte des éléments suivants :

Présentation de l'exposé (Pertinence et clarté de la présentation) 4 points.

Présentation du groupe (Gestion du temps, présentation de soi) 4 points.

Article 7. Jurys

Le jury **des professionnels** est composé de membres représentatifs des différents partenaires : Rectorat, Sciences Po, Région, Acsé, Partenaires privés, journalistes, chercheurs

Les membres du jury évaluent dans un premier temps les productions qui leur seront transmises avant le jour du concours. Puis ils évaluent le jour du concours la présentation orale de chaque groupe d'élèves. Une évaluation formative sera remise à chaque lycée à l'issue du concours, elle soulignera pour chaque production, les éléments les plus pertinents, les moins pertinents de la production et de sa présentation.

Est instauré à compter de la session 2012 un jury des lycéens qui remettra un « prix des lycéens ».

Il appartient à chaque établissement de désigner pour chaque groupe de seconde un représentant élève qui siègera au jury. Celui-ci prendra part à l'évaluation écrite et orale du travail de l'ensemble des lycées à l'exception du sien.

A la fin des présentations, les jurys se retireront pour délibérer à huis clos et noter l'ensemble des productions présentées.

Les jurys sont souverains pour considérer qu'une production est hors sujet et l'évaluer en conséquence.

Les membres de l'équipe DISPO ne sont pas membres des jurys. Ils assistent aux débats de ceux-ci sans voix délibérative.

Article 8. Disqualification du concours

Le non respect des articles 3, 4 et 5 entraîne la disqualification du ou des groupe(s) d'élève(s) concerné(s).

Tout comportement inapproprié (acte d'incivilité, insulte, dégradation ...) le jour du concours entraîne la disqualification du ou des groupe(s) d'élève(s) concerné(s). La réparation des dommages éventuellement causés est à la charge du ou des élève(s) ou groupe(s) d'élève(s) concerné(s). Le directeur de l'IEP, le proviseur du lycée concerné ainsi que les parents du (ou des) élèves fautif(s) sont informés des faits par courrier. Le professeur référent, en accord avec son proviseur, décide s'il y a lieu, de sanctionner le ou les élève(s) responsable(s) (heure de retenue, avertissement, etc.).

Article 9. Prix

Le concours d'actualité des 2nde DISPO sera doté de prix dans les deux catégories de production.